



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015**

À une séance ordinaire tenue le 4 mai 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 13 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du règlement n° 745-2015
- b. Adoption du règlement n° 746-2015
- c. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 749-2015
- d. Avis de motion – règlement n° 749-2015
- e. Adoption du règlement n° 750-2015
- f. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 751-2015
- g. Dérogation mineure – 651, rang Marigot
- h. PIIA - Patrimoine – 145, rue Principale
- i. PIIA - Zones commerciales et industrielles – 63-67, rue Industrielle
- j. PIIA - Affichage – 405, route 273
- k. PIIA - Affichage et PIIA - Zones commerciales et industrielles – 302, rue Laurier
- l. PIIA - Patrimoine – 23, rue Rousseau
- m. PIIA - Patrimoine – 41, rue de l'Église
- n. PIIA - Route 273 – 420, Route 273
- o. CPTAQ - Lot 3 383 554, rang St-Lazare Ouest

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Embauche de la coordonnatrice du Terrain de Jeux, saison 2015
- b. Engagement d'une coordonnatrice de soccer et d'une adjointe
- c. Aide financière pour deux joueuses de ringuette de Saint-Apollinaire
- d. Octroi du contrat pour les équipements techniques audio/vidéo pour le centre multifonctionnel

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Acceptation de l'organigramme du service de sécurité d'incendie



**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Contrat pour la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des aînés
- b. demande à la MRC de Lotbinière pour l'entretien de cours d'eau

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Aide financière de 500 \$ à la Fabrique de St-Apollinaire
- b. Point d'information : *Dépôt de l'état comparatif*
- c. Dépenses incompressibles

**12. ADMINISTRATION**

- a. Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- b. Inscription à la classique de golf des étoiles
- c. Avis de motion – règlement 752-2015 à l'effet de déléguer à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Nomination du Maire suppléant

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

16514-05-2015  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16515-05-2015  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Avril**

Bernard Ouellet	3 746.55 \$
Léopold Rousseau	1 362.36 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 362.36 \$
Jonathan Moreau	1 362.36 \$
André Sévigny	1 362.36 \$
Julie Rousseau	1 362.36 \$
Alexandre D'Amour	1 362.36 \$
Martine Couture	9 184.68 \$
Cathy Bergeron	7 770.03 \$
Martin Miller	3 653.13 \$
Renault Lepage	697.18 \$
Dany Lamontagne	7 010.61 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>40 236.34 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>79 250.17 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>12 304.02 \$</b>
Bibliothèque et brigadières :	<b>7 110.00 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>10 276.84 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour avril 2015 :</b>	<b>149 177.37 \$</b>



## Comptes payés - Avril

SAAQ	Immatriculation balai mécanique	473.69 \$
Fonds de solidarité FTQ	Part employeur REER pour une employée	153.08 \$
Desjardins	Part employeur REER pour un employé	309.86 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - mars	629.59 \$
Produits SUNCOR (Superpass)	Essence et diesel	7 579.61 \$
Martin Tremblay	Soirée des bénévoles (micro-magie)	450.00 \$
Marcel Demers	Soirée des bénévoles (musique)	300.00 \$
SAAQ	Permis spécial camion ordures	293.90 \$
CSST	Ajustement des salaires 2014	168.34 \$
Gaz métropolitain	Gaz caserne	1 389.37 \$
Chevaliers de Colomb	Achat de carte pour méchoui	100.00 \$
Société d'horticulture St-Apollinaire	Subvention pour activités 20 <sup>e</sup> anniversaire	500.00 \$
Construction Maurice Bilodeau	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	836.42 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 836.18 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat localisation	400.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	993.39 \$
Coop Fédérée	Diesel et propane	1 769.26 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	29.88 \$
Hydro-Québec	Électricité	496.68 \$
Hockey mineur Lotbinière	Subvention	4 153.00 \$
Fonds de solidarité FTQ	Part employeur REER pour une employée	191.35 \$
Desjardins	Part employeur REER pour un employé	387.32 \$
Marc-Antoine Auger	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat localisation	400.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 885.88 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	1 816.32 \$
Interfas	Cotisation mensuelle	7 985.96 \$
Info Page	Téléavertisseurs	207.76 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'avril 2015 :</b>		<b>42 136.84 \$</b>

## Comptes à Payer - Avril

Les Agences Robert Janvier Itée	Centre multifonctionnel	2 232.68 \$
All Seasons Publications ltd	Livre pour SAAQ	293.90 \$
Aqua Zach inc.	Pompe - puits des Merles	3 085.39 \$
Aspiro.net	Centre multifonctionnel	103.48 \$
ADMQ	Inscription au congrès	719.75 \$
Atelier Genytech	Inspections mécaniques	2 056.09 \$
Aubin Auto inc.	Pose et balancement roues	585.20 \$
Cathy Bergeron	Remb. frais de congrès	560.46 \$
Béton Laurier inc.	Heures de machinerie	925.55 \$
Bétoxy inc.	Centre multifonctionnel	21 011.10 \$
Biolab	Analyses d'eau	110.83 \$
Bouthillette Parizeau	Centre multifonctionnel	1 437.19 \$
Brassardburo	Articles de bureau	304.23 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Vérifier fuite d'huile	528.20 \$
Carquest	Pièces	139.29 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Repas soirée des bénévoles	4 246.21 \$
CGER	Location camion ordures - mars	8 505.39 \$
Cométal	Centre multifonctionnel	29 458.55 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	53.33 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de la salle communautaire	931.14 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Bottes de travail pour pompiers (4 paires)	528.65 \$
Martine Couture	Présents pour employés (30 ans & convalescence)	254.32 \$
Couvre-Planchers Pellerier inc.	Centre multifonctionnel	9 126.72 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	713.13 \$
Daharpro Construction inc.	Centre multifonctionnel	26 130.81 \$
Démix Béton	Centre multifonctionnel	298.65 \$
Dominique Lemay, photographe	Soirée des bénévoles	600.00 \$
Eddy Fugère inc.	Centre multifonctionnel	1 621.12 \$
Éditions Yvon Blais inc.	Loi sur l'aménagement urbanisme annoté	121.75 \$
Élite Technologies	Vérification annuelle de 2 débitmètres	1 549.29 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	2 063.80 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Centre multifonctionnel	7 760.82 \$

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Envirotonte	Tonte des espaces verts	2 934.08 \$
Équipements incendies CMP Mayer	Lame et housses pour cylindre	727.51 \$
Équipements Sigma inc.	Entretien pépinière	182.50 \$
Excavation Tourigny inc.	Centre multifonctionnel	4 180.01 \$
Exova	Analyses d'eau	229.95 \$
Fabricart ébénisterie	Centre multifonctionnel	173 417.50 \$
Fédé. des Centres d'action bénévole	Soirée des bénévoles et pochettes	47.71 \$
Ferblanterie G.M. inc.	Centre multifonctionnel	23.00 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement des Stationnements	5 673.47 \$
Fertibeauce	Huile dormante	49.66 \$
Formation Sylva	Abattage manuel	2 153.88 \$
Formules municipales	Livre des minutes	256.28 \$
Frédéric Bergeron	Centre multifonctionnel	2 529.45 \$
Annie Gagnon	Aide comptable	585.00 \$
Gaston St-Pierre et associés inc.	Aide professionnel en urbanisme	1 091.52 \$
Génisol Environnement	Évaluation environnementale de site	1 586.66 \$
Gestion Réjean Léger	Outils	427.65 \$
Les Gicleurs Québécois inc.	Centre multifonctionnel	2 837.41 \$
Impressionne moi	Vérifier TPV Municipalité et SAAQ	120.72 \$
Installation René Mailloux	Roulette	241.44 \$
J.L. inc.	Rouleaux	121.76 \$
Joli-Cœur Lacasse avocats	Honoraires général et services juridiques	5 835.91 \$
Daniel Laflamme	Remboursement de soccer	145.00 \$
Excavation L. Delisle inc.	Déneigement secteur Urbain et trottoirs	37 108.19 \$
Lettrage Rémi Gagné	Coroplasts	23.00 \$
Librairie Renaud-Bray	Livre	26.20 \$
Linde Canada	Oxygène et acétylène	53.01 \$
Location LPL inc.	Filtre à air	47.97 \$
Luc Fontaine architecte	Aide technique	219.89 \$
Magicolor	Centre multifonctionnel	45.99 \$
Marché Veilleux	Achats divers pour réunions	37.96 \$
Mécanique Ducro inc.	Centre multifonctionnel	10 109.34 \$
Modu-Loc	Centre multifonctionnel	546.13 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts	30 950.78 \$
Multi Métal G Boutin inc.	Centre multifonctionnel	8 185.07 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts récupération	5 638.78 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide pompiers	2 602.25 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pompiers	449.40 \$
National Vacuum	Pluvial bouché - rue des Cormiers	1 178.49 \$
OBV du Chêne	Arbres et arbustes	1 396.50 \$
PARKA	Centre multifonctionnel	2 414.48 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement secteur rural	59 787.00 \$
Performance C2	Session printemps	15 541.37 \$
Pierre Boily Électrique inc.	Centre multifonctionnel	58 183.46 \$
Placide Martineau inc.	Balai magnétique, calcium, etc.	197.27 \$
Porte de garage SM	Entretien porte de garage	274.22 \$
PG Solutions	Réinstallation postes client MegaGest	528.89 \$
Protection incendie PC inc.	Inspection visuelle, air pack, extincteur...	601.37 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	558.89 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Centre multifonctionnel	768.96 \$
RBR Construction inc.	Centre multifonctionnel	100 945.01 \$
Réfrigération Noël inc.	Centre multifonctionnel	66 970.64 \$
Régulvar	Centre multifonctionnel	6 102.07 \$
Remb. autos Chaudières-Appalaches	Housse sur mesure	344.93 \$
Résotel	Centre multifonctionnel	287.38 \$
Jacques Roberge inc.	Centre multifonctionnel	2 184.53 \$
RONAM Constructions inc.	Centre multifonctionnel	34 216.15 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai	42.34 \$
Geneviève Ruel	Animation à l'orgue de Barbarie	225.00 \$
Sani-Bleu	Centre multifonctionnel	375.98 \$
Saute-Mouton & ribambelle	Location aire de jeux - Comité culturel	45.99 \$
Services Frimas inc.	Maintenance avril et modification	634.09 \$
Shalwin inc.	Centre multifonctionnel	52 406.47 \$
SM CTC Contrôle technique	Déglacage et toiture salle communautaire	6 743.45 \$
Solu Tech	Infiltration d'eau et déglacage	1 437.19 \$
Télé-Alarme Plus	Filtre internet	63.24 \$
Télé-Alarme T.S.	Télesurveillance	634.38 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage public	801.96 \$
Xérox	Photocopieur	2 348.77 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2015 :</b>		<b>847 739.52 \$</b>



16516-05-2015  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 745-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun d'agrandir la zone 102C à même la zone 101I à l'intersection de la Route 273 et de la rue Laurier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un propriétaire d'immeuble industriel afin que soit autorisé les usages de la classe industrie contraignante (I-2) sur sa propriété;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 avril 2015 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 mars 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 745-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

16517-05-2015  
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 746-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE certaines corrections doivent être apportées à certaines limites de zones du plan de zonage à la suite de modifications cadastrales;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser une construction datant de plus de 30 ans, non conforme au règlement de zonage actuel et qui ne bénéficie pas de droits acquis;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, Al 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages dans une zone;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 avril 2015 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 mars 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 746-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

---

16518-05-2015  
point no 7c

### **ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 749-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger certains textes du règlement de zonage sur les garages attenants, les garages détachés et les logements d'appoint afin d'apporter des précisions et de faciliter l'application dudit règlement;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 29 avril 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 749-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

16519-05-2015  
point no 7d

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 749-2015**

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements afin de modifier les tableaux 8 et 9 de l'article 5.2 relatif aux constructions complémentaires à une habitation et de modifier le texte de l'article 6.3 relatif au logement d'appoint dans une résidence unifamiliale.

---

16520-05-2015  
point no 7e

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 750-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de lotissement numéro 591-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 591-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la note 1 du tableau 2 relativement aux grandeurs minimales d'un terrain d'angle afin de faciliter la compréhension du règlement et son application;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 avril 2015 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 29 avril 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 750-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

16521-05-2015  
point no 7f

### **ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 751-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire pour permettre la construction d'habitations bifamiliales jumelées sur certains terrains de la rue Sévigny;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 751-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

16522-05-2015  
point no 7g

### **DÉROGATION MINEURE – 651, RANG MARIGOT**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 584 373 du cadastre du Québec situé au 651, rang Marigot dans la zone 37A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-075 pour reconstruire une porcherie incendiée le 19 mars dernier;

ATTENDU QUE la nouvelle porcherie sera de mêmes dimensions, sera construite au même endroit et comportera le même nombre d'unités animales que la précédente;

ATTENDU QUE lors de la construction de cette porcherie en 1996, les normes pour les distances séparatrices aux odeurs auraient dû être établies pour l'ensemble des bâtiments d'élevage sur la propriété considérant que la distance entre ceux-ci était moindre que 150 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2015-023 afin de réduire la distance séparatrice aux odeurs entre le bâtiment d'élevage porcin et le périmètre urbain à 652.21 mètres, alors que la norme est de 754.5 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 avril 2015;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-023 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

16523-05-2015  
point no 7h

**PIIA – 145, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 015 du cadastre du Québec situé au 145, rue Principale dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-069 afin de remplacer les fenêtres de la résidence;

ATTENDU QUE le demandeur a choisi des fenêtres de modèle à guillotine avec carrelage pour les fenêtres situées sur les murs latéraux et de modèle à battant triple avec carrelage pour les fenêtres de façade;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis en suggérant au demandeur de mettre des fenêtres à guillotine double sur le mur de façade;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2015-069. Il est suggéré au demandeur d'installer des fenêtres à guillotine double sur le mur de façade.

Adopté à l'unanimité

---

16524-05-2015  
point no 7i

**PIIA – 63-67, RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 454 du cadastre du Québec situé au 63-67, rue Industrielle, dans la zone 180I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-076 afin d'ajouter deux fenêtres sur le mur arrière du bâtiment principal, de mêmes couleur et modèle que celles existantes;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2015-076.

Adopté à l'unanimité

---

16525-05-2015  
point no 7j

**PIIA – 405, ROUTE 273**

ATTENDU QUE le demandeur est le locataire d'une partie du bâtiment principal sur lot 4 573 145 du cadastre du Québec situé au 405, Route 273 dans les zones 141C et 144C;





ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation n° 2015-056 afin d'ajouter des enseignes murales du côté de la Route 273 et du côté de la rue Chainé, ainsi que pour modifier l'enseigne autonome existante pour son nouveau commerce de golf virtuel;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2015-056 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

16526-05-2015  
point no 7k

**PIIA - 302, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 928 du cadastre du Québec situé au 302, rue Laurier dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2015-081 afin de modifier l'affichage de l'enseigne murale et autonome de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a aussi fait une demande de permis numéro 2015-110 afin de refaire le recouvrement de la toiture du bâtiment principal en acier émaillé de couleur noire;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation d'affichage en suggérant au demandeur de revoir, pour l'affiche autonome, la nécessité du logo de couleur jaune, que le numéro de téléphone soit d'une seule couleur et d'ajouter un contraste au dessin central;

ATTENDU QUE le CCU recommande également l'acceptation de la demande de permis pour les travaux de toiture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2015-081 soit autorisée comme demandé avec les mêmes suggestions que le comité consultatif d'urbanisme pour l'enseigne autonome.

Que les travaux de toiture soient autorisés tel que demandé dans la demande de permis numéro 2015-110.

Adopté à l'unanimité

---

16527-05-2015  
point no 7l

**PIIA – 23, RUE ROUSSEAU**

ATTENDU QUE le demandeur est le futur propriétaire du lot 3 383 449 du cadastre du Québec situé au 23, rue Rousseau, dans la zone 157R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-074 afin de remplacer le revêtement extérieur de la résidence de type « canoxel » de couleur sierra, ainsi qu'en bardeau de cèdre teint de couleur moisson dorée;



ATTENDU QUE des coins et moulures de fenêtres de couleur blanche seront ajoutés et des grilles de ventilation rondes de couleur blanche remplaceront les petites fenêtres du grenier;

ATTENDU QUE le demandeur prévoit également teindre les galeries et les rampes de couleur moisson dorée;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé de remplacer les grilles de ventilation rondes par des carrées afin de respecter la forme des nouvelles fenêtres et recommande également que les barreaux de rampes soient un modèle carré pour respecter le style vernaculaire industriel de la maison;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis conditionnellement au respect des recommandations de l'architecte pour les grilles de ventilation et les barreaux de rampes;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2015-074 soit accordée conditionnellement au remplacement des grilles de ventilation rondes par un modèle carré, tel que recommandé par l'architecte, Luc Fontaine. Si le propriétaire choisit de remplacer les rampes des galeries, un modèle à barreaux carrés sera à privilégier.

Adopté à l'unanimité

---

16528-05-2015  
point no 7m

#### **PIIA – 41, RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 4 070 424 du cadastre du Québec situé au 41, rue de l'Église dans la zone 154R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-121 afin de construire un nouveau garage détaché en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du garage sera de type « canoxel » de couleur yellowstone comme la résidence et la toiture en bardeaux d'asphalte de couleur brune de même ton que le patio de la résidence;

ATTENDU QUE l'architecture du garage s'agence au type vernaculaire américain de la résidence;

ATTENDU QUE la résidence fait partie des bâtiments anciens d'intérêt architectural identifiés au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis et suggère de vérifier avec l'architecte-conseil, Luc Fontaine, pour le choix de couleur du recouvrement de la toiture en bardeaux d'asphalte;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2015-121 soit accordée conditionnellement à ce que les suggestions de couleur de bardeaux d'asphalte faites par l'architecte Luc Fontaine, soient respectées.

Adopté à l'unanimité



16529-05-2015  
point no 7n

**PIIA – 420, ROUTE 273**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 793 du cadastre du Québec situé au 420, Route 273 dans la zone 146C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-132 afin de remplacer une partie du revêtement d'acier émaillé du bâtiment principal par un nouveau revêtement d'acier émaillé de couleur noire avec une bande de couleur rouge à la base;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2015-132.

Adopté à l'unanimité

---

16530-05-2015  
point no 7o

**CPTAQ – LOT 3 383 554, RANG ST-LAZARE OUEST**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 554 du cadastre du Québec, dans la zone 17A situé sur le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin d'acquérir une partie du lot 3 383 554 d'une superficie de 14 919.8 mètres carrés et l'aliéner en sa faveur pour agrandir son lot (no 3 383 542) qui est contigu;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite de cette façon bénéficier de la décision 353228 de la CPTAQ, qui autorise en vertu de l'article 59, la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une terre vacante de plus de 15 hectares dans le secteur agroforestier;

ATTENDU QUE les lots visés conserveront leur vocation agricole;

ATTENDU QUE les lots faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

---

16531-05-2015  
point no 8a

**EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU TERRAIN DE JEUX, SAISON 2015**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via l'Apollinairois de mars pour les postes de coordonnateur(trice) et assistant-coordonnateur(trice) du Terrain de Jeux 2015 et que des entrevues ont été effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'engager Johannie Bergeron à titre de coordonnatrice du terrain de jeux pour la saison 2015, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

16532-05-2015  
point no 8b

**ENGAGEMENT D'UNE COORDONNATRICE DE SOCCER ET D'UNE ADJOINTE**

ATTENDU QU'une annonce a été publiée dans l'Apollinairois de mars dernier, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, visant à embaucher un coordonnateur de soccer;

ATTENDU QUE 3 candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Stacey Ficket comme coordonnatrice de soccer pour la saison 2015. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 \$, pour 18 semaines, payable aux 2 semaines.

D'embaucher également Rosalie Cyr Demers comme adjointe à la coordonnatrice. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 55 \$, pour 18 semaines, payable aux 2 semaines.

Les 2 employées seront considérées comme travailleuses autonomes à contrat.

Adopté à l'unanimité.

16533-05-2015  
point no 8c

**AIDE FINANCIÈRE POUR DEUX JOEUSES DE RINGUETTE DE ST-APOLLINAIRE**

ATTENDU QUE 2 jeunes filles de Saint-Apollinaire ont fait une demande écrite sollicitant un appui financier pour leur inscription à la ligue de Ringuette Québec, catégorie Junior A;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux participantes une subvention de 50 \$ chacune, afin de réduire leurs frais d'inscription et par le fait même, encourager les jeunes à faire du sport.

Adopté à l'unanimité

16534-05-2015  
point no 8d

**OCTROI DU CONTRAT POUR LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES AUDIO/VIDÉO POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les équipements techniques audio/vidéo pour le centre multifonctionnel, par le biais du site SE@O;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaire	Prix
Solotech	108 736.65



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Solotech pour la somme de 108 736.65 \$ incluant toutes taxes.

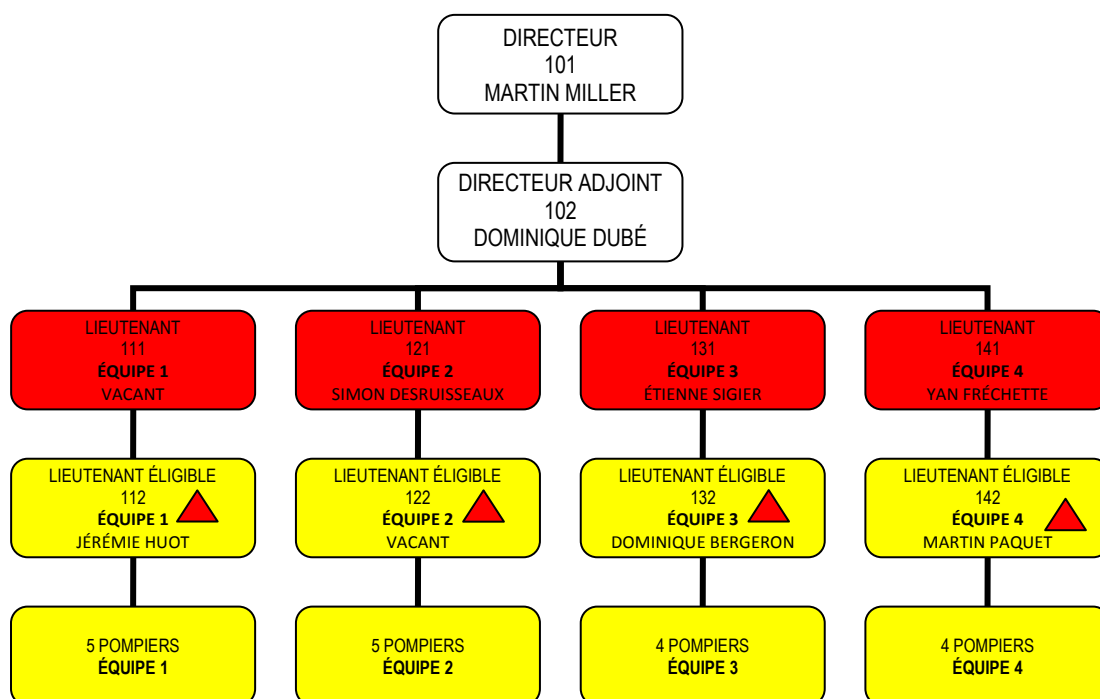
Adopté à l'unanimité.

16535-05-2015  
point no 9a

**ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
D'INCENDIE**

ATTENDU QUE la directrice générale dépose à la table du Conseil la proposition d'organigramme soumis par le directeur du service de sécurité d'incendie;

ATTENDU QUE à demande d'un congé sans solde de la part d'un officier au printemps dernier. Il est important de revoir l'organigramme du service de sécurité d'incendie;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'organigramme proposé par le directeur du service de sécurité incendie et de nommer M. Jérémie Huot et M. Martin Paquet comme lieutenant éligible au sein du service de sécurité incendie et d'accepter la demande de congé sans solde de M. Nicolas Duchesne pour une durée d'un an, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Adopté à l'unanimité

16536-05-2015  
point no 10a

**CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA  
MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE M. Yves Moreau a proposé ses services pour effectuer la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder, pour la saison estivale 2015, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des aînés à M. Yves Moreau, pour un montant de 800 \$ plus taxes, soit 919.80 \$.

Adopté à l'unanimité



16537-05-2015  
point no 10b

**DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

ATTENDU QU'un secteur privé au Lac Sacré-Cœur est inondé lors des crues printanières le long de la route de l'Ormière au nord du rang St-Lazare;

ATTENDU QUE certains contribuables prétendent que la Municipalité doit intervenir dans ses fossés de la route de l'Ormière, afin d'éliminer le surplus d'eau sur leurs terrains ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière pour émettre une série de recommandations pour réduire les risques lors de crues dans le secteur de la branche 3 de la Rivière Aulneuse et de la route de l'Ormière.

Adopté à l'unanimité

16538-05-2015  
point no 11a

**AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA FABRIQUE DE ST-APOLLINAIRE**

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Apollinaire sollicite une aide financière de la Municipalité pour des travaux de réparation du toit de la sacristie et pour l'inspection de l'état de la toiture de l'église;

ATTENDU QUE la Municipalité désire préserver son patrimoine religieux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 500 \$ à la Fabrique de Saint-Apollinaire, pour l'inspection et la réparation du toit.

Adopté à l'unanimité.

point no 11b

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2014 pour les 4 <sup>e</sup> mois	Le solde du budget 2015 pour les 4 <sup>e</sup> mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	5 577 285 \$	6 075 390 \$	498 105 \$
Paiement tenant lieu de taxes	2 296 \$	0 \$	-2 296 \$
Transferts	-4 716 \$	36 098 \$	31 382 \$
Services rendus	24 242 \$	57 917 \$	33 675 \$
Autres services rendus	168 386 \$	86 575 \$	-81 811 \$
Imposition de droits	78 744 \$	92 227 \$	13 483 \$
Amendes et pénalités	10 \$	0 \$	-10 \$
Intérêts	7 573 \$	6 213 \$	-1 360 \$
Autres revenus	346 795 \$	0 \$	-346 795 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>6 201 615 \$</b>	<b>6 354 420 \$</b>	<b>152 805 \$</b>

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Dépenses			
Administration générale	532 239 \$	359 204 \$	-173 035 \$
Sécurité publique	861 770 \$	904 770 \$	43 000 \$
Transport	545 721 \$	502 858 \$	-42 863 \$
Hygiène du milieu	379 021 \$	288 011 \$	-91 010 \$
Santé et bien-être	14 622 \$	11 525 \$	-3 097 \$
Aménagement & urbanisme	188 343 \$	134 525 \$	-53 818 \$
Loisirs & culture	244 726 \$	181 913 \$	-62 813 \$
Frais de financement	80 219 \$	19 066 \$	-61 153 \$
Remb. de la dette à long terme	101 400 \$	33 500 \$	-67 900 \$
Affectations	-2 500 \$	-2 500 \$	0 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 945 561 \$</b>	<b>2 432 872 \$</b>	<b>-512 689 \$</b>
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>3 256 054 \$</b>	<b>3 921 548 \$</b>	

Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2015 et le solde courant.

	Budget 2015	Solde courant du budget 2015
<b>Revenus</b>		
Taxes	5 873 923 \$	6 075 390 \$
Paiement tenant lieu de taxes	38 423 \$	0 \$
Transferts	53 572 \$	36 098 \$
Services rendus	166 338 \$	57 917 \$
Autres services rendus	505 275 \$	86 575 \$
Imposition des droits	286 500 \$	92 227 \$
Amendes et pénalités	20 050 \$	0 \$
Intérêts	41 000 \$	6 213 \$
Autres revenus	350 000 \$	0 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>7 335 081 \$</b>	<b>6 354 420 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 138 899 \$	359 204 \$
Sécurité publique	1 180 656 \$	904 770 \$
Transport	1 674 231 \$	502 858 \$
Hygiène du milieu	1 699 158 \$	288 011 \$
Santé et bien-être	16 365 \$	11 525 \$
Aménagement & urbanisme	441 845 \$	134 525 \$
Loisirs & culture	920 235 \$	181 913 \$
Frais de financement	234 345 \$	19 066 \$
Remboursement de la dette à long terme	334 400 \$	33 500 \$
Affectations & transferts	-995 553 \$	-2 500 \$
Immobilisations	690 500 \$	65 038 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 335 081 \$</b>	<b>2 497 910 \$</b>

16539-05-2015  
point no 11c

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières & subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme (capital)

Adopté à l'unanimité.



16540-05-2015  
point no 12a

### **APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* s'est déroulée du 27 avril au 3 mai dernier;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui s'est déroulée du 27 avril au 3 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

---

16541-05-2015  
point no 12b

### **INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES**

ATTENDU QUE le samedi 13 juin prochain se tiendra la classique de golf des étoiles 2015;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 850 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

---

16542-05-2015  
point no 12c

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 752-2015 À L'EFFET DE DÉLÉGUER À CERTAINS FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 752-2015 ayant pour effet de déléguer à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

---

16543-05-2015  
point no 13a

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer André Sévigny, conseiller no 5, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois à compter de ce jour.





Que monsieur Sévigny soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

---

16544-05-2015  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 mai 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

16545-05-2015  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 mai 2015, à 20 h 22.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 1<sup>er</sup> juin 2015**

---